



Gestion de comptes sous tutelle.

Par **enattente**, le **31/07/2023** à **17:48**

Bonjour,

Mon père est décédé au mois d octobre 2022.

Donc depuis 9 mois le notaire qui a la charge de la succession n arrive pas a obtenir les gestions des comptes de la tutrice qui a eu mon père en garge depuis 48 mois.

J aimerais savoir les démarches a effectuer pour que la situation se débloque .

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **31/07/2023** à **18:19**

Bonjour.

La solution est d'intervenir auprès du juge .

La tutrice avait 3 mois pour les remettre. Si le notaire rencontre des difficultés, Il peut demander l'intervention du juge des contentieux et de la protection (ancien juge des tutelles) qui peut ordonner la communication des comptes de gestion.